



## Les conducteurs Anglais de Porsche relaxés après leur grand excès de vitesse sur la D1 entre Chauny et Soissons

MIS EN LIGNE LE 3/04/2019 À 18:07 - STEPHANE MASSE  
PARIS , LAON (AISNE)

Les trois Anglais, contrôlés sur la D1 en excès de vitesse le 9 mars dernier, ont été relaxés à la barre du tribunal de police de Laon.



Les pilotes anglais ont déjà récupéré leur Porsche depuis longtemps.

La prise était belle. Le samedi 9 mars dernier, trois pilotes anglais, au volant de trois Porsche GT 3 (des véhicules à 150 000 euros pièce), surpris à des vitesses bien supérieures aux 80 km/h légaux, autorisés sur la départementale 1 entre Folembray et Soissons : 175 km/h et deux fois 154 km/h, les vitesses retenues étant au final de 166 et 146 km/h.

Mais ce mardi, au tribunal de police de Laon où ils étaient convoqués, les trois pilotes anglais sont ressortis avec aucune condamnation pour ce grand excès de vitesse. La raison, est donnée par Me Rémy Josseaume, l'avocat du barreau de Paris, spécialisé dans ce style de délit routier, qui les conseillait.

« Mes clients ont été convoqués pour le mardi 2 avril devant la justice, une date qui leur a été indiquée très rapidement par les militaires qui les avaient contrôlés », explique ce spécialiste du droit routier, qui parcourt l'hexagone pour ce type d'affaire. « Sauf que les gendarmes ont continué à rédiger les pièces de cette histoire, après la date où ils ont remis le renvoi devant la justice. Or une fois que la date est fixée, cela clôt l'instruction pour les enquêteurs.

On peut toujours intervenir dans le dossier mais cela doit être demandé par les magistrats du tribunal. J'ai plaidé cela, et le procureur a suivi cette réquisition, en demandant la relaxe. »

### Une volonté de récupérer les sommes versées

Ce qui a été acté quelques instants plus tard par le président du tribunal de police.

Lors de leur interpellation, chaque conducteur avait payé une consignation de 1000 euros. « Je vais tout faire pour qu'ils puissent récupérer leur argent », explique l'avocat parisien. Outre cette consignation, les trois Anglais qui se rendaient au salon automobile de Genève, avaient également réglé des frais de fourrière, soit environs 400 à 500 euros par voiture.

Des sommes que l'avocat des trois Anglais, compte bien aussi récupérer. « J'avais aussi avancé deux autres arguments, explique le spécialiste des délits routiers, mais je pense que c'est le premier qui a suffi. »

Les désagréments financiers ne semblaient pas trop peiner les pilotes anglais. Ces derniers ne s'étaient pas précipités pour récupérer leur véhicule, mais avaient envoyé un prestataire pour cette mission. Plusieurs jours après la date où ils pouvaient reprendre leur Porsche GT3.